



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5666**

commune (s) : Lyon 6^e

objet : Cession, au groupe Alliade, d'un immeuble situé 11, place Maréchal Lyautey

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatet, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatet), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5666**

commune (s) : Lyon 6^e

objet : **Cession, au groupe Alliade, d'un immeuble situé 11, place Maréchal Lyautey**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par arrêté en date du 31 mai 2007, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble à usage d'habitation et de locaux professionnels situé 11, place Maréchal Lyautey à Lyon 6^e et appartenant à madame de Varax et à la SCI Bonthoux, le tout édifié sur une parcelle de terrain de 429 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 114 de la section AM pour une surface habitable de 834 mètres carrés et, pour les locaux professionnels, d'une superficie de 1 280 mètres carrés.

Cette acquisition est réalisée pour le compte du groupe Alliade qui assure le préfinancement et dont le programme consiste en la réalisation de 10 logements avec financement en PLUS.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait au groupe Alliade, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 3 500 000 €, plus 418 600 € TTC de commission à la charge de l'acquéreur, soit un total de 3 918 600 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

L'acquéreur s'engage, par ailleurs, à rembourser le vendeur de tous ses frais inhérents ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est proposée, concernant la cession au groupe Alliade d'un immeuble situé 11, place Maréchal Lyautey à Lyon 6^e.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant de 3 918 600 € résultant de cette cession, ainsi que les frais inhérents à cette transaction, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,